

LA GUILDE DES



LA GUILDE DES

MUSIQUE

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

LA FRANCE SOUTIENT-ELLE LES ARTISTES DE LA MUSIQUE ?

Février 2024



À PROPOS DE LA GAM

La Guilde des Artistes de la Musique (GAM) est l'organisation professionnelle française des auteurs, autrices, compositeurs, compositrices et interprètes de musiques actuelles.

Depuis sa création en 2013 par les artistes Axel Bauer, Kent, Issam Krimi et Suzanne Combo, **La GAM continue de fédérer et de représenter les intérêts** des artistes de la musique auprès des pouvoirs publics et des institutions de la filière musicale.

NOS MISSIONS :



RÉPRÉSENTER

RÉUNIR



INFORMER

LES ARTISTES
DE LA MUSIQUE

LA GAM



À PROPOS DE L'ENQUÊTE

En décembre 2023, le Gouvernement a décidé d'instaurer **une taxe streaming pour financer le Centre National de la musique (CNM)**. Ce dernier organise en 2024 des concertations avec les professionnel.le.s pour revoir le périmètre de ses missions et le règlement de ses aides pour 2025.

C'est dans ce contexte que La GAM a souhaité **analyser les opportunités et les freins** freins que les artistes de la musique rencontrent en France pour être soutenu.e.s financièrement et/ou accompagné.e.s tout au long de leur carrière.



LE MOT DE LA GAM

CNM, TAXE STREAMING : L'ENQUÊTE NATIONALE DES ARTISTES DE LA MUSIQUE RÉVÈLE LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES AIDES AU SERVICE DES ARTISTES ET DE L'INDUSTRIE MUSICALE FRANÇAISE.

A travers les résultats concrets de cette étude, il se révèle **une inadéquation du soutien public envers les artistes de la musique** (auteur.trice.s, compositeur.trice.s, interprètes de musiques actuelles) qui assument majoritairement seul.e.s le risque de produire les oeuvres qui seront les succès artistiques et économiques de demain.

En résumé, les artistes sont de plus en plus nombreux et nombreuses **à financer eux et elles-mêmes la production de leurs oeuvres** : les partenaires économiques, intervenant de plus en plus tard dans l'évolution d'une carrière, laissent les artistes assumer le risque économique lié au développement.

L'enquête révèle que cette nouvelle réalité n'est toujours pas prise en compte dans les dispositifs de soutien et d'accompagnement français, notamment dans le schéma d'intervention actuel du CNM.

Or, puisqu'aujourd'hui la prise de risque économique se partage, les aides doivent aussi se partager.

Pourtant, **plus de la moitié des artistes professionnel.le.s interrogé.e.s n'ont jamais bénéficié d'une seule aide au cours de leur carrière**, dont 7 sur 10 parce qu'ils n'avaient pas généré assez de droit ou de chiffre d'affaires.

Seuls 5,5% des artistes interrogé.e.s ont obtenu l'unique dispositif que le CNM propose pour les soutenir directement : la bourse aux auteurs, autrices, compositeurs, compositrices. Tous les autres artistes de l'échantillon soit ignoraient l'existence de cette bourse, soit ne remplissaient aucun des deux critères d'éligibilité.

Alors pourquoi 3 artistes sur 5 estiment que les critères sont plutôt mal adaptés à leur situation et difficiles à remplir ?



LE MOT DE LA GAM

Car pour pouvoir bénéficier d'une aide, l'artiste doit être en capacité d'avancer 50% des investissements, ce qui constitue un effort personnel tel, que l'accès aux aides en devient conditionné à une origine socio-économique élevée de l'artiste-bénéficiaire.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité ne sont généralement pas fondés sur la valeur artistique mais sur un montant élevé de droits déjà générés.

Ces principes, adaptés à une TPE ou une Major, favorisent le soutien aux plus gros, aux mieux installés, et ferme la porte à celles et ceux qui sont le plus dans le besoin : les jeunes, mais aussi les artistes « intermédiaires » qui ont plus de 25 ans, qui vivent de leur musique, ont un public, justifient de plus de 6 ans de carrière et d'une certaine notoriété, mais qui ne génèrent pourtant pas suffisamment de droits ou n'ont pas de capacité d'investissements suffisante pour être éligibles.

Cela pose un vrai problème social, de diversité des esthétiques et d'accompagnement des talents de toute catégorie socio-économique, de tout niveau de carrière et de toute génération d'artistes.

Le système d'aide actuel démontre une absence de considération de la prise de risque qu'assument aujourd'hui les artistes seul.e.s.

Dans une filière en transformation continue depuis l'ère numérique et du streaming, depuis l'apparition des bouleversements liés à l'IA, la GAM alerte les pouvoirs publics sur ce que serait un manque de considération des bouleversements industriels en cours.



57%

Des artistes n'ont jamais
bénéficié de dispositif d'aide



70% des artistes n'ont pas bénéficié d'aide parce qu'ils n'avaient pas généré assez de **droits** ou de **chiffre d'affaires**



62% des artistes n'ont pas bénéficié d'aide parce qu'ils n'avaient pas d'**entourage professionnel**

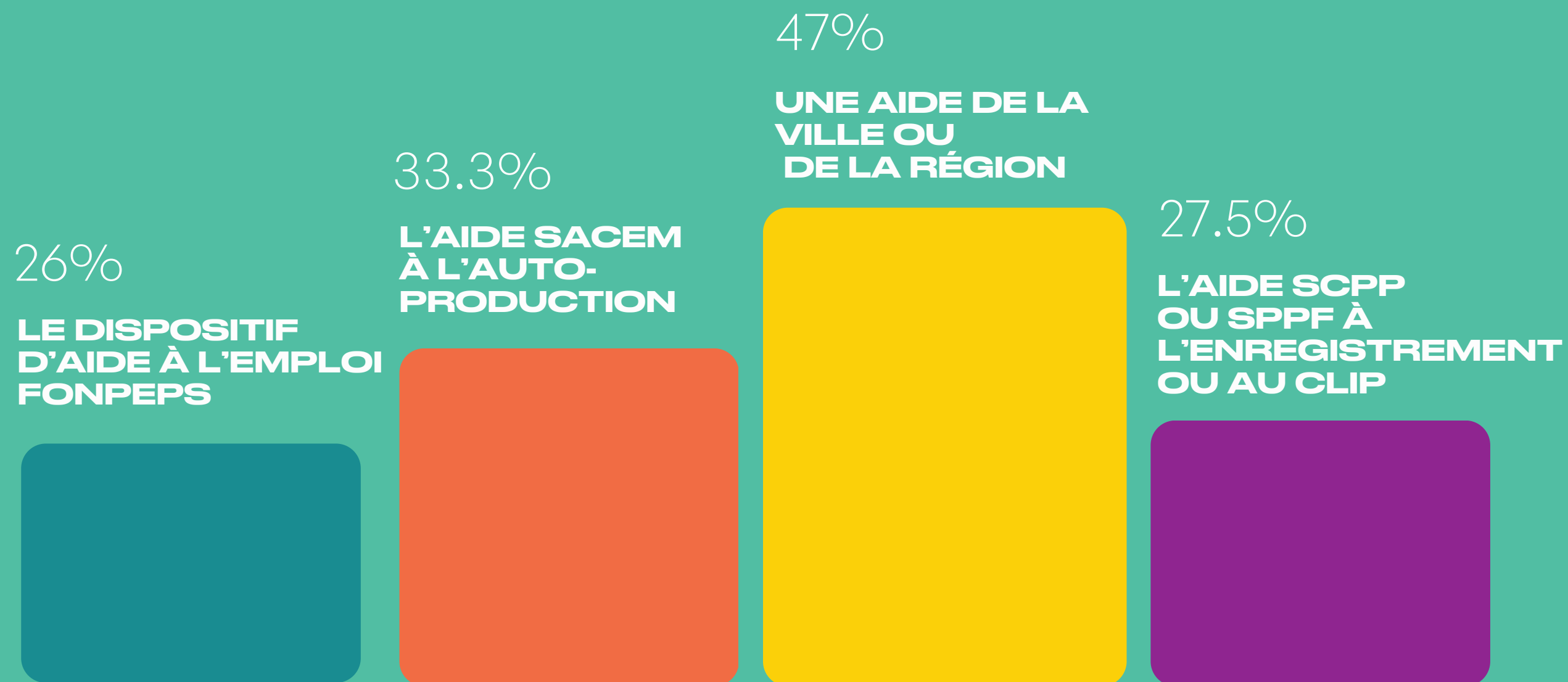


38% des artistes n'ont pas bénéficié d'aide parce qu'ils avaient dépassé **la limite d'âge**



PODIUM DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER

Les plus sollicités par les artistes





LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



3 ARTISTES SUR 5

considèrent que les critères sont **plutôt mal adaptés à leur situation** et **difficiles** à remplir



74% des artistes estiment qu'il n'existe **pas assez de dispositif** pour les artistes « **intermédiaires** » (en milieu de carrière ou aux revenus modérés)



64% des artistes estiment qu'il n'existe **pas assez de dispositifs** pour les **auteur.trice.s & compositeur.trice.s** ainsi que pour les **artistes en auto-production**



9/10 déclarent que le processus de demande d'aide n'était pas clair



LA BOURSE AUTEUR / AUTRICE / COMPOSITEUR / COMPOSITRICE DU CNM

5,5%

Des répondant.e.s ont bénéficié
de cette bourse.



**1 ARTISTE
SUR 2**

Estime que les aides proposées par
le CNM ne sont pas assez adaptées
aux besoins des artistes



CONCLUSION

Les dispositifs de soutien, d'accompagnement et de formation du CNM **doivent** sensiblement **évoluer et prendre en compte la réalité des pratiques et des besoins** pour que l'établissement exerce pleinement **sa mission de structurer** une industrie musicale **au service de la création, des artistes, et de la diversité des esthétiques.**

**“LES ENJEUX SONT ARTISTIQUES,
ÉCONOMIQUES, ET MÊME SOCIÉTAUX.”**

La GAM s'engage comme toujours à être au rendez-vous et à participer pleinement aux concertations en cours, aux discussions avec tous les acteurs de la musique, aux débats dans l'espace public, et à être force motrice d'une évolution concrète et vertueuse pour la musique et les artistes.



CONTACT

SUZANNE COMBO

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

suzanne.combo@lagam.org

+33 (0) 6 85 32 25 05

